

# LA POLITIQUE DE CONTRÔLE ET DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE EN BRANCHE FAMILLE ZOOM SUR LES RESSOURCES

**Mardi 21 juin 2016, Paris**

## **Intervenants**

**Stéphane Donné (DSER)**

**Bernard Tapie (DSER)**

**Aude Cournée (DR)**



# SOMMAIRE

**LE SYSTÈME DE VERSEMENT DES PRESTATIONS**

**LA POLITIQUE DE CONTRÔLE DES DONNEES ENTRANTES**

**LA FRAUDE AUX RESSOURCES**

**L'ÉVALUATION DE LA FRAUDE**



# LE SYSTÈME DE VERSEMENT DES PRESTATIONS

**3 domaines spécifiques :**

**Domaine Famille et petite enfance**

**Domaine Logement**

**Domaine Précarité/Insertion**

**Les droits sont versés sur des données déclaratives, réactives dans le temps et interconnectées.**

**Risque majeur: Erreurs sur les ressources/situations professionnelles.**

# COMMENT S'ASSURER QUE LES PAIEMENTS SONT VERSÉS AU JUSTE DROIT?

## Réponse:

Par des **dispositifs de maîtrise des risques** pour sécuriser le versement des prestations.

La maîtrise des risques de données entrantes,  
une brique de la politique de contrôle interne



# LA POLITIQUE DE CONTRÔLE DES DONNEES ENTRANTES



# LA STRATÉGIE DE LA BRANCHE FAMILLE

## Un paiement juste, rapide et régulier des droits

### Axes stratégiques de la COG 2013-2017

Renforcer l'efficacité de la production du service à l'allocataire et améliorer la qualité du traitement des droits

Mettre la démarche de qualité intégrée au cœur des processus de gestion

#### **Mieux maîtriser les risques**

Mieux recouvrer les indus

#### **Poursuivre la lutte contre la fraude**

# LES ENJEUX DU PAIEMENT À JUSTE DROIT

Le versement à juste droit est une attente :

- **Des citoyens**, qui participent au financement des prestations versées par la Branche.
- **Des allocataires**, qui ont le droit d'être traités de manière équitable.
- **Des salariés de la Branche**, qui doivent avoir confiance dans les prestations versées par leurs organismes.
- **De la tutelle**, qui attend de la Branche Famille qu'elle mette en œuvre une gestion rigoureuse des missions qu'elle exerce.

**La Branche Famille en est redevable devant la Cour des comptes.**



# Risque majeur n° 1 :

## Des données entrantes erronées en provenance d'un allocataire

Les moyens de maîtrise :

Préventifs :

- la sécurisation de l'information reçue au moyen de la dématérialisation
- la sécurisation via le référencement des personnes bénéficiaires

Curatifs :

- **les contrôles sur pièces:**

Rac trimestriels  
Rac annuels  
Datamining

- **les contrôles sur place:**

Datamining  
Signalements internes

# LA SECURISATION DES RESSOURCES

- Echanges avec DGFIP (ressources annuelles)/ Pôle Emploi (indemnités chômage)
- Les RAC: des contrôles entre les situations professionnelles et les natures de ressources des allocataires: les RAC annuels, les RAC trimestriels.
- Droits de communication bancaires / Pièces justificatives: avis d'imposition, bulletins de salaire... en contrôles Datamining et sur place



# ZOOM SUR LE DATAMINING

- **Le datamining, c'est quoi?**

Un nouveau type de ciblage des contrôles: sur les dossiers avec fort risque d'indus.

Mis en œuvre en 2011.

- **Des résultats en progression: +82 % en taux d'indus.**
- **Une actualisation du modèle en cours**



## LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DES CONTROLES EN 2015

	Rac annuels		Datamining pièce		Datamining place		Contrôles sur place	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
<b>NOMBRE</b>	515 016	498 565	383 797	376 419	105 520	105 591	174 018	165 907
<b>RENDEMENT FINANCIER</b>	40%	58%	22%	28%	66%	74%	64%	73%
<b>IMPACT FINANCIER MOYEN</b>	433	618	212	280	1 016	1 398	1 501	1 715

**Des contrôles de mieux en mieux ciblés: par exemple, plus de 7 impacts financiers (indu ou rappel) sur 10 contrôles.**



# LES AXES STRATÉGIQUES DE LA MAÎTRISE DES RISQUES DE DONNÉES ENTRANTES

**Axe 1-** Sécuriser les données entrantes tout au long du process de production

**Axe 2-** Cibler les sécurisations sur les dossiers et les informations les plus à risques

**Axe 3-** Prévenir le risque d'erreurs par l'effet dissuasif de la sécurisation



# LA FRAUDE AUX RESSOURCES



## QU'EST CE QU'UNE FRAUDE?

- ✓ La fraude, une part des indus.
- ✓ Oubli ≠ Omission longue / Erreur ≠ Fausse déclaration

De l'indu à la fraude, un processus de gestion en 2 étapes:

1) Expertise pour analyser les critères de l'indu:  
durée/répétition de l'erreur.

2) Qualification de la fraude collégiale.

## LES CHIFFRES DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE EN 2015

**39 934  
fraudes**

**248 millions  
d'euros**

**Indu moyen  
frauduleux:  
6207 euros**

## DES RESULTATS DE LA FRAUDE EN PROGRES

Année	Nombre de cas	% d'augmentation
2011	15 011	14%
2012	17 974	19,73%
2013	20 937	16,48 %
2014	32 828	56,51 %
2015	39 934	21,66 %

### Facteurs explicatifs de la hausse des détections de fraudes:

- Un meilleur ciblage des contrôles
- Un investissement du réseau pour qualifier les indus en fraude.

## LES CARACTÉRISTIQUES DE LA FRAUDE EN 2015

**Omission et fausse déclaration : 74,7 % des cas de fraudes**

**Motif majoritaire: Ressources/situation professionnelle**

**Fraude à l'isolement : 16,2 %**

**Faux et usage de faux escroquerie et autres : 9 %.**

Prestations	Part du total de la fraude en nombre	Part du total de la fraude en masse financière
Minimas sociaux	69 %	73,6 %
- Dont RSA	62 %	67 %
- Dont AAH	1,6 %	3 %
Aides au logement	21 %	20 %
Prestations familiales et primes diverses	11 %	7 %
Action sociale	0,04 %	Non significatif

# LES SANCTIONS DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

- **Un dispositif de sanctions gradué:**

**Avertissement - Pénalité - Plaintes**

- **Un barème de sanctions national testé en 2015 et généralisé depuis le 1<sup>er</sup> février 2016.**

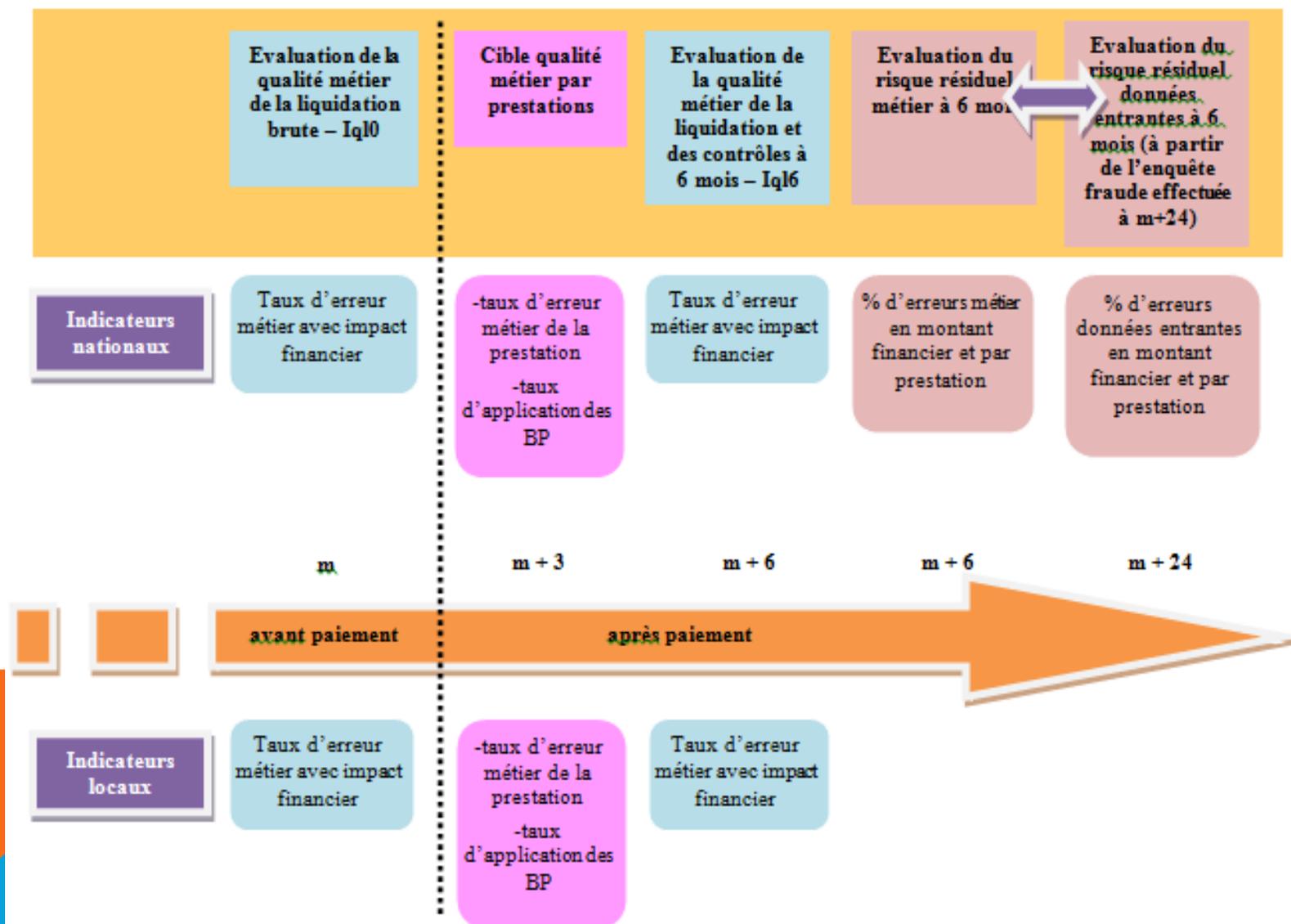
## LES SANCTIONS EN 2015

Nombre de cas de fraudes	Nombre de poursuites pénales décidées	Nombre de pénalités	Montant des pénalités	Nombre d'avertissements	Total*
<b>39 934</b>	2 899 (8,2 % du total des sanctions)	17 379 (49,6 % du total des sanctions )	12,1 millions d'€	14 727 (42% du total des sanctions)	35 005

# L'EVALUATION DE LA FRAUDE



# LA CIBLE 021 DANS LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION



# UNE ÉVALUATION RÉALISÉE ANNUELLEMENT

- **Les finalités de l'opération d'évaluation du paiement à bons droits et de la fraude:**
  - Evaluer le dispositif de sécurisation des données entrantes
  - Evaluer le niveau de la fraude potentielle
  - Mettre à jour le modèle datamining

**A RETENIR: Une opération qui est au cœur de l'évaluation menée par la Cour des comptes car utilisée pour alimenter l'indicateur du risque résiduel de données entrantes.**

